

lointaine avancée (DEW) - deux situées en Alaska et les huit autres, au Canada - cette étape devra être atteinte le 30 septembre 1988 au plus tard; la date d'atteinte de la capacité opérationnelle finale ne doit pas être ultérieure au 30 septembre 1992). Voici les obligations précises des États-Unis, aux termes de la présente proposition:

1. Étape I

- a. Assurer l'ensemble de la gestion et de l'intégration des systèmes, à l'exclusion des trois LRR à mettre en place sur la côte du Labrador.
- b. Faire l'acquisition de 13 LRR.
- c. Transporter, installer et vérifier 10 LRR et les intégrer au réseau actuel de télécommunications de la ligne DEW (dont huit stations sont situées au Canada et deux en Alaska), fournir et modifier les installations nécessaires aux stations actuelles de la ligne DEW.
- d. Transporter, installer et vérifier trois LRR, devant être mis en place à de nouveaux